



Recherche-action « Accès à la langue française »

Le projet : réalisation d'une recherche-action avec des apprenants et de formateurs bénévoles ou salariés impliqués dans l'apprentissage du français dans des structures associatives.

Résumé

Notre collectif « Le français pour tous » souhaite mettre en place sur quelques années une recherche-action avec un groupe de scientifiques. Cette démarche aura pour but d'ancrer notre mobilisation dans un processus participatif des acteurs et bénéficiaires de nos actions.

L'objet principal de ce projet sera d'analyser les appuis et difficultés rencontrés par les personnes migrantes allophones pour accéder à langue française et donc recevoir un accueil digne.

Et de répondre à la question : comment la politique linguistique est-elle vécue ?

Pour être dans un processus de consultation citoyenne, cette analyse s'appuiera notamment sur l'utilisation d'outils développés par l'éducation populaire.

Qui sommes-nous ?

Le Français pour tous est une démarche inter-associative qui regroupe des associations œuvrant dans le champ social et de l'apprentissage du français. Depuis plusieurs années, notre objectif est de promouvoir l'accès à l'apprentissage du français pour tout adulte, notamment migrant, qui le souhaite sans condition de niveau, durée, parcours, statut.

Créé en 2016 par le Secours Catholique, le RADyA, la Cimade, la Fédération nationale des centres sociaux, et rejoint en 2019 par le GERMAE, ce collectif regroupe fin 2020 près de 400 structures associatives réparties sur tout le territoire, plus de 2000 personnes ont signé son [manifeste](#), ainsi qu'une cinquantaine d'élus.

Dans quel contexte se situe le projet ?

Le tissu associatif en France s'implique depuis longtemps dans des actions d'apprentissage du français et d'accès à la maîtrise de l'écrit (FLE, Alphabétisation, illettrisme, ...).

Les pouvoirs publics soutiennent les associations par des actions et des financements qui ont évolué dans le temps, qu'il s'agisse de l'État ou des collectivités territoriales ou locales.

Ces politiques publiques ont pu être sujet de contestations et de mobilisations importantes d'une partie des acteurs associatifs et universitaires comme en 2011 avec l'instauration du label FLI. Depuis, les oppositions, sans être aussi vives et publiques, persistent sur des sujets comme l'instrumentalisation des associations, le ciblage des publics financés, les demandes de contrôle des CIR des participants, ...

Depuis quelques années, l'apprentissage du français est devenu une des composantes des politiques publiques en matière d'accueil des étrangers : un certain niveau de langue est requis pour obtenir un titre de séjour ou la nationalité française. Depuis 2007, il faut dorénavant parler de mieux en mieux le français pour être autorisé à s'installer durablement en France. Alors que nous savons que c'est au contraire parce que la société reconnaît et accueille les personnes en leur accordant un droit au séjour que les processus d'apprentissage et d'intégration se mettent plus facilement en place.

L'action de l'État s'est recentrée sur l'accueil et l'intégration des personnes primo-arrivantes, laissant de facto de côté des populations d'origine étrangère nombreuses et parfois présentes depuis longtemps et ayant des besoins d'apprentissage du français. À la demande de l'État, l'OFII a ainsi déployé une offre de formation linguistique par le biais d'organismes de formations professionnels financés sur des appels à projets.

Ces formations prescrites par l'État ne sont pas proposées à l'ensemble des personnes migrantes. Les demandeurs d'asile, les personnes déboutées, les personnes ayant une situation administrative non stabilisée n'y ont pas accès.

D'autre part, les heures de formations prescrites et financées par l'État concernent principalement la progression vers le niveau A1 pour l'obtention d'un titre de séjour pluriannuel. Il y a très peu d'heures prescrites ainsi que de financements accordés pour la progression vers les niveaux A2 (demande de carte de résident) et B1 (demande de naturalisation).

Parallèlement, les associations se retrouvent en difficulté car les financements de l'État ont tous été réorientés vers les publics "primo-arrivant" et vers les actions de l'OFII. Elles se retrouvent donc avec des financements réduits pour répondre aux demandes non couvertes par les formations OFII, auprès de populations n'ayant en général pas les moyens financiers d'accéder à d'autres formations.

Par ailleurs, les populations d'origine étrangère doivent faire face à des conditions de vie difficiles et à des discriminations, qu'il s'agisse des demandeurs d'asile ou des réfugiés, comme des personnes ou familles présentes depuis plus longtemps, sans parler des personnes sans papier.

Pour beaucoup de ces personnes (4,2 millions dont 35% seulement disent avoir une maîtrise suffisante de la langue française), accéder à l'apprentissage du français doit ressortir d'un droit inconditionnel. Et c'est souvent leur première demande aux associations et services sociaux en termes d'accompagnement.

Les premières réalisations du collectif depuis sa création

Des journées de travail qui ont regroupé les acteurs des associations et quelques apprenants. Ces rencontres ont eu pour but de dégager une vision commune, des [revendications](#) et un plaidoyer politique commun, de renforcer les collaborations inter associatives localement et de faire des actions de mobilisation (rencontres d'élus, sensibilisation du grand public). Pour retrouver ces actions, [cf. notre site internet](#).

Nous avons toutefois fait le constat que les personnes directement concernées, les apprenants, n'avaient pas été suffisamment partie prenante dans l'élaboration des revendications et qu'il fallait leur donner plus de place dans le collectif et dans les mobilisations.

Avec cette recherche-action, il s'agit de passer de faire "pour" à faire "avec" et « par », et de soutenir la mobilisation des apprenants pour un accès inconditionnel aux formations linguistiques.

Quels sont les buts et les objectifs poursuivis par cette recherche action ?

Le but de cette démarche est de mobiliser les apprenants et les acteurs des associations pour comprendre les causes, analyser ensemble les difficultés d'accès aux formations linguistiques, et se mettre en action pour faire changer les choses. Nous voulons faire entendre notre voix et montrer qu'une autre politique linguistique réaliste existe et que de nombreuses citoyen-ne-s et associations locales y œuvrent tous les jours. Nous voulons faire prendre conscience aux apprenants qu'ils ont toute leur place pour faire avancer le droit à la formation pour tous. Qu'ils ont les moyens de faire changer les choses.

Nous cherchons à travers cette recherche :

À mobiliser des apprenants, premiers concernés par cette politique linguistique et ses effets, pour chercher ensemble des pistes et stratégies d'évolution. Cela pourrait passer dans un premier temps par une confrontation entre apprenants de leurs expériences, par leur critique des actions d'apprentissage du français menées par les associations et par les opérateurs de l'État, au regard de leurs besoins.

En quoi ces actions contribuent-elles à leur « intégration » dans la société française ? Comment décrivent-ils les modalités de cette intégration obtenue par l'apprentissage du français dans les associations ? Quelle est l'importance de l'apprentissage du français pour eux ?

Dans un second temps, cela pourrait être de savoir comment prendre en compte cette expertise pour se mobiliser et faire bouger les choses. Qu'est ce qu'il faudrait changer pour que cela réponde à leurs objectifs, à leurs besoins ?

Quelles modalités de réalisation ?

Nous pensons qu'une méthodologie de type recherche-action (ou recherche-intervention, ou encore recherche-expérimentation) visant à mener en parallèle :

- Un partage d'expériences entre personnes directement concernées, bénévoles et salariés sur leur vécu des formations linguistiques et

- Un apprentissage de la prise de parole et de l'expression de son point de vue, d'analyse des politiques publiques et ses effets,
- Une remontée d'actions concrètes et transformatrices émanant du terrain
- Une mobilisation locale et décentralisée autour du droit au français pour tous

Cette démarche serait un nouveau mode de mobilisation et d'actions partant des personnes directement concernées soutenu par le collectif Le Français pour tous.

Plusieurs « groupes de recherche » pourraient être mis en place sur différents territoires en s'appuyant sur les réseaux les plus actifs (Marseille collectif FLE ; Lyon-FédéCSX et collectif ; CORAPLIS en Poitou-Charentes ; Ile de France...). Rendant ainsi compte de la diversité des expériences et des réponses apportées.

Démarches inspirantes

Les actions des associations [Lire et Écrire Belgique](#), [Lire et Écrire Suisse Romande](#), ou le [RGPAQ](#) (regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec).

Quelles ressources et quel pilotage ?

Le collectif recherche une structure/équipe de recherche (sociologues et/ou psychosociologues et/ou autres chercheurs en sciences humaines et sociales) ayant déjà travaillé sur ces sujets dans des milieux associatifs, et ayant la recherche-action comme méthodologie.

Mise en place d'un comité de pilotage avec des membres du collectif et les chercheurs voire des associations ou acteurs de l'éducation populaire.

Quels livrables ?

- Une synthèse et un rapport d'étude
- Un accompagnement des participants de cette recherche à en faire la restitution et à témoigner auprès d'acteurs divers (pairs, responsables associatifs, élus...).
- Une note de recommandation stratégique et méthodologique pour alimenter la feuille de route du collectif.
- Des recommandations stratégiques pour poursuivre cette démarche, notamment des éléments de méthode pour mobiliser et impliquer des personnes directement concernées.